

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Étaient présents : VUAILLAT Bernard, LECHARTIER Marc-Antoine, MERMILLON Éric, GALOT Cécile, EVRARD Franck POCHET Eliane, BARRAS Olivier, TOURNIER Frédéric.

Excusé : M. COTTIER Boris pouvoir à M. LECHARTIER Marc-Antoine, BLANC Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme GALOT Cécile

1- Approbation du compte rendu du 04/10/2021

Demande de précisions de Mme POCHET Eliane concernant les coupes de bois, et les dépenses d'investissements pour le camping.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2- Revue des commissions & syndicats

- CCAS : la commande pour les colis de Noël est faite. La date pour la confection des colis doit être fixée.

- Communication : Le prochain journal communal est en cours de préparation.

- Sécurité incendie : l'installation des bâches incendie est toujours à l'étude

- Sentiers : L'assemblée générale de l'amicale des sentiers est fixée le 19 novembre 2021, M. le Maire assistera à cette AG.

- Routes : nous avons été avertis qu'un trou dans la chaussée au hameau de l'Epery est en formation et devient dangereux.

- Tourisme : Monsieur le Maire informe le Conseil que le SMMJ est en cours de recrutement du personnel pour cet hiver.

- Bois & Forêts : Explication par M. TOURNIER Frédéric du programme de coupes de bois 2022 relevant du régime forestier.

Une réunion est prévue entre l'ONF et la commune concernant le bois non soumis.

- Finances : Afin de financer la 2^{ème} phase des travaux de la traversée du village et de rembourser le prêt relais, il a été demandé plusieurs offres d'emprunt auprès de différentes banques.

Après discussion au sein du conseil sur le montant et la durée, de nouvelles offres seront demandées.

- SIEA : la rénovation des armoires de commandes non conforme est à l'étude pour un montant total de 10 700€. Le plan de financement du SIEA est acceptée, la dépense prévisionnelle de la commune s'élève à 6 064.77€.

- Eclairage public traversée du village phase 2 :

Le plan d'exécution ainsi que le plan de financement sont présentés. Une demande de précision doit être faite avant de prendre une décision. Reporté au prochain conseil

3- Délibérations

Délibération 2021-31 :

M. le Maire, expose au conseil municipal la convention de prestation de service hivernal sur le RD 14b « Noirecombe » sur les voies communales de la station de Menthères

Le président du Conseil départemental de l'Ain confie à la commune de Chézery-

Forens le traitement hivernal de la RD 14b de l'intersection avec le RD 14 au lieu-dit Noirecombe, en contrepartie la commune de Chézery-Forens confie au Département de l'Ain le traitement hivernal d'une partie des voies communales de Menthières « impasse du Creux, route du col de Menthières et route de l'ancienne école »
La convention est acceptée par le conseil municipal.

Délibération 2021-32 :

M. le Maire expose au Conseil qu'il convient de renouveler le bail de location de l'appartement de Mme MATHIEU Christine qui arrive à échéance le 30 novembre 2021. Le conseil décide de renouveler le bail de location de l'appartement de Mme MATHIEU Christine à compter du 1er décembre 2021, pour une durée de trois années, le loyer sera de 496.82 €uros, basé sur l'indice de référence des loyers,

Délibération 2021-33 : DM 5

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10226 : Taxe d'aménagement		10 880,00 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		10 880,00 €
R 20412 : Bâiments et installations		10 880,00 €
TOTAL R 204 : Subventions d'équipement versées		10 880,00 €

Délibération 2021-34 :

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de M. Anthony AUFFRET de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'Année 2022 présenté.

4- Questions diverses

- La taxe d'aménagement concernant la rénovation de la mairie d'élève à 10 877€.
- PLUIH : Monsieur le maire donne lecture du courrier qu'il a adressé au service urbanisme de l'Agglomération du pays de Gex, concernant les zones OAP de Menthières et de la vielle cure, ainsi qu'un changement de classement sur le secteur de la rivière.
- Explication par M. le Maire de la loi Climat et résilience suite au bureau exécutif du 4 novembre 2021 de l'Agglo.
- La taxe additionnelle concernant les droits d'enregistrements s'élève à 44 341 €
- Organisation de la cérémonie du 11 novembre.
- Les illuminations de Noël auront lieu le 10 décembre 2021.
- La cérémonie des vœux 2022 aura lieu le 14 janvier 2022 à 19h.

Tour de table :

Mme GALOT Cécile informe le conseil que le festival têt ou t'art aura lieu le 10 décembre pour les scolaires.

M. EVRARD Franck fait le compte rendu de la réunion du SIEA sur la vidéoprotection.

Séance levée à 20h40

Le Maire,
Bernard VUAILLAT



La secrétaire de séance
Cécile GALOT